



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/G/7
3 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 11 août 2003, adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Il y a un mois et demi environ, une trêve de trois mois était annoncée au nom de toutes les factions politiques palestiniennes, geste par lequel les Palestiniens entendaient désamorcer le conflit avec Israël, qui anéantit leurs vies et leurs biens et a détruit l'intégralité des infrastructures. Malgré cette trêve acceptée par tous les groupes palestiniens, le Gouvernement israélien persiste à envahir, à tuer, à démolir, à niveler les terres et à arrêter des Palestiniens, en violation de la feuille de route et en violation flagrante de toutes les règles du droit international, du droit international humanitaire et de tous les accords signés entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Ces dernières semaines, alors que la Palestine et la communauté internationale s'attendaient à une nette amélioration dans les pratiques israéliennes contre les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, Israël a intensifié encore ses opérations de répression à l'égard de ceux qui vivent sous son occupation.

Le vendredi 8 août 2003, les forces d'occupation israéliennes ont tué quatre Palestiniens dans un raid mené contre le camp de réfugiés d'Askar, dans le nord de la Cisjordanie. Les forces d'occupation israéliennes, couvertes par des véhicules blindés, ont pris d'assaut le camp de réfugiés d'Askar, ont encerclé puis bombardé un bâtiment civil de quatre étages, ont fouillé des maisons, soumis la zone au couvre-feu et en ont interdit l'accès aux ambulances. Le raid a fait deux morts, Fayez Assader, 26 ans, et Khamis Abu Salem, 22 ans, qui se trouvaient dans le bâtiment.

Deux autres Palestiniens ont trouvé la mort lors des manifestations qui ont suivi le raid: un homme de 20 ans, tué par balle, et un passant de 41 ans, qui a inhalé les gaz lacrymogènes lancés par les soldats d'occupation. Les deux victimes sont Fawzi el-A'lami et Mohammad Ahmad Yaseen.

Le même jour, au moins trois Palestiniens ont été blessés, dont un grièvement lors d'une incursion menée par les forces d'occupation israéliennes dans la ville de Jénine, dans le nord de la Cisjordanie.

Toujours ce vendredi, les troupes d'occupation israéliennes ont lancé un raid contre la ville de Tubas, dans le nord de la Cisjordanie, et ont arrêté cinq Palestiniens: Ali Daraghmah, Abdullah Draghmah, Mohamed Daraghmah, Mohamed Abu Mehsen et Hasan Abu Mehsen.

Dans le même temps, les forces d'occupation israéliennes continuent de mener quotidiennement des opérations de répression visant des infrastructures, des villes, des bourgs, des villages ou des camps palestiniens. Elles persistent également dans leur politique visant à restreindre la liberté de mouvement des Palestiniens aux barrages routiers et à l'intérieur des zones palestiniennes, leur faisant subir toutes sortes d'humiliation afin de les provoquer pour pouvoir les abattre de sang-froid.

De tels actes non seulement aggravent les souffrances du peuple palestinien et enveniment la situation déjà grave sur le terrain mais aussi compromettent tout effort pour faire un pas, aussi minime soit-il, vers la mise en œuvre de la feuille de route.

L'arrestation par les forces d'occupation israéliennes mercredi dernier en début de matinée, quelques heures à peine avant la libération d'un peu plus de 300 prisonniers, de 18 agents de sécurité palestiniens, après qu'une colonne de 20 jeeps et véhicules blindés de transport de troupes eut avancé de 500 mètres dans la rue Maghtas, dans le centre de Jéricho, constitue la dernière initiative – et non la moindre – d'Israël dans le cadre de ce qu'il prétend être la mise en œuvre de la feuille de route, alors qu'il ne s'agit en réalité que de tromper l'opinion publique. Le couvre-feu a été immédiatement décrété.

En outre, près de la moitié des prisonniers libérés par Israël étaient des «prisonniers en internement administratif» qui avaient été placés en détention sans inculpation. Parmi les autres, c'est-à-dire ceux qui avaient été condamnés, 80 % exécutaient la dernière année de leur peine.

Depuis le lundi 28 juillet, les forces d'occupation israéliennes ont agressé plusieurs Palestiniens et défenseurs de la paix étrangers qui manifestaient dans le nord de la Cisjordanie contre le mur de séparation près du village de Deir al Ghossoon, à l'est de la ville de Jénine. Les soldats ont tiré des balles en caoutchouc en direction d'un groupe d'environ 300 Palestiniens et 60 sympathisants étrangers, blessant au moins trois Palestiniens et huit étrangers.

De plus, alors que la première phase de la «feuille de route» demande l'arrêt de l'implantation de colonies de peuplement israéliennes, Israël a annoncé la construction de 11 806 unités de logement dans des colonies, dont 1 054 à Givat Ze'ev, 3 271 à Ariel, 3 200 à Betar Ilit, 1 512 à Giva Benjamim et 4 281 à Ma'ale Adumim. De surcroît, des travaux de construction se poursuivent sur les routes de contournement de l'ensemble des zones occupées.

Étant donné qu'Israël continue à perpétrer des actes criminels en violation de la feuille de route et à commettre des atteintes systématiques aux droits de l'homme et aux principes du droit international et du droit international humanitaire, en particulier aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de son Protocole additionnel, nous vous exhortons à condamner, dans les termes les plus énergiques, la poursuite, par Israël, de ces pratiques illégales et de ces crimes commis jour après jour contre le peuple palestinien, crimes dont Israël, puissance occupante, doit répondre et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Nous vous demandons également d'assurer une protection internationale aux Palestiniens soumis à l'occupation militaire israélienne jusqu'à ce que l'État d'Israël se soit retiré de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem-Est.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de la Commission des droits de l'homme.

L' Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Nabil **Ramlawi**
